



## Demande de titre de séjour

Par **PARISIEN91**, le **22/02/2014** à **12:27**

Bonjour ,je suis venu en france année 2008 après un mariage .j'ai eu ma carte de 10 ans mais j'ai eu un divorce tot en 2009 .il m'ont retiré ma carte et je me suis trouvé un peu perdu .ils m'ont dis de quitter le territoire 2009 mais j'étais embauché en cdi et je suis toujours car j'ai toujours ma carte vitale et mon permis francais.j'ai 5ans de travail .est vce que je peux avoir le droit d'un titre de séjour.j'ai mon appartement a paris l'assurance axa et je payes tous les ans mes impots regulierement et mon dossier judiciaire est clean .

Est ce que j'ai le droit d'un titre de séjour .et c'est quoi les demarches a faire pour déposer un dossier a la préfecture .

Merci beaucoup et j'attends votre réponse .

Par **PARISIEN91**, le **25/02/2014** à **00:23**

merci espoir95 ,j'attends toujours des conseils ,maitre INF35 avez vous une idée a ce sujet car les avocats de nos jours les aiguilles de la montre tourne et l'argent tourne aussi ,ils sont tres gourmands sans rien faire

merci :)

Par **PARISIEN91**, le **25/02/2014** à **17:03**

MERCI ESPOIR QUE DIEU VOUS PROTEGE .